

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2019**  
**MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION**  
**DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Renault SA  
13/15 quai Alphonse Le Gallo  
92100 Boulogne-Billancourt

Boulogne-Billancourt, 16 mai 2019 -

L'Assemblée Générale Mixte de Renault se tiendra le mercredi 12 juin 2019 à 15h15, au Palais des Congrès – 2 place de la Porte Maillot – 75017 Paris.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°44 du 12 avril 2019. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°58 du 15 mai 2019. L'ordre du jour, les projets de résolutions, ainsi que les modalités de participation et de vote à l'Assemblée figurent dans chacun de ces avis, lesquels sont consultables sur le site Internet de la Société [www.groupe.renault.com](http://www.groupe.renault.com), rubrique Finance/Assemblée Générale.

Les actionnaires au nominatif recevront dans les délais légaux leur dossier de convocation à l'Assemblée Générale et ce, selon l'option choisie, par voie postale ou électronique. Les porteurs de parts des FCPE « Actions Renault », « Renault Shares », « Renault France » et « Renault International » pourront consulter le dossier de convocation sur le site internet de la Société. Les actionnaires au porteur devront, quant à eux, s'adresser à leur intermédiaire bancaire ou financier.

Les renseignements et documents énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire peut ainsi, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer, sans frais, ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège de la Société sis 13-15, quai Alphonse le Gallo – 92100 Boulogne-Billancourt, pendant les quinze jours précédant la date de l'Assemblée.

Les documents énumérés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés via le site Internet de la Société [www.groupe.renault.com](http://www.groupe.renault.com), rubrique Finance/Assemblée Générale.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter notre Direction des Relations Financières  
- Tél. : 0 800 650 650 (appels depuis la France), +33 (0)1 76 84 59 99 (appels depuis l'étranger) –  
Email : [communication.actionnaires@renault.com](mailto:communication.actionnaires@renault.com).